Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PARC DEPARTEMENTAL DE LA BERGERE SIS A BOBIGNY

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil Départemental, agissant au nom et pour le compte du Département et en vertu de la délibération n°2021-VII-23 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation permanente, et de la décision n°D

Ci-après dénommé Le Département,

D'UNE PART,

ET:

La **SAS PARTIE**, 1 rue Fleury, 75018 Paris, représentée par Monsieur Quentin Coulon en qualité de président et dûment habilité à l'effet des présentes,

Εt

La société **STRUCTURE SPECTACLES,** 18, rue Daval 75011 Paris Représentée par Structure PY prise en la personne de Monsieur Yann Dernaucourt dûment habilité

Ci-après dénommées le Grünt Festival,

D'AUTRE PART,

EXPOSE

Le Grünt Festival, festival dédié à la musique rap, est porté par l'association de trois acteurs culturels, Grünt - média référent rap depuis maintenant plus de 10 ans, Madline – opérateurs de FGO Barbara et des Trois Baudets, salles de la ville de Paris et Structure Spectacles – société de production, affilié au groupe Believe.

Le festival a été imaginé et créé autour du principe qu'il n'est pas celui des têtes d'affiches. C'est le choix et le pari de la découverte et de l'émergence, avec la mise en valeur d'une nouvelle scène rap et de jeunes talents qui rassemblent un public curieux et engagé.

Le festival a été organisé les deux dernières années au Point Fort d'Aubervilliers. Il s'est affirmé comme un rendez-vous incontournable dans le paysage des festivals musicaux et notamment rap auprès du public. Lors de la dernière édition, plus de 8 000 personnes ont été accueillies sur 2 journées en Septembre 2023.

Aujourd'hui, le Grünt Festival souhaite organiser son événement en Seine-Saint-Denis, le weekend du 20 et 21 septembre 2024 (de 15H à 00H00) au parc départemental de la Bergère, propriété du Département de la Seine-Saint-Denis. La jauge attendue est de 10 000

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

festivaliers par jour, avec une quarantaine d'artistes programmes pendant la dure festival.

La présente convention a pour objet la mise à disposition temporaire et révocable, par le Département au profit du Grünt Festival, d'un terrain de 21 000 m² au parc départemental de la Bergère, pour l'accueil du festival, l'espace technique de la manifestation et l'équipe de production, du vendredi 13 septembre au mercredi 25 septembre inclus.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: DISPOSITIONS CONCERNANT LES LIEUX MIS À DISPOSITION

Le Département met à la disposition du Grünt Festival, qui l'accepte, un terrain situé au parc départemental de la Bergère, sis à Bobigny, d'une superficie de 21 000 m² (voir plan ci annexé).

Le Grünt Festival prendra le terrain dans l'état où il se trouve, sans pouvoir exercer un recours contre le Département pour quelque cause que ce soit. Il est entendu que la pelouse du terrain exploité sera tondue avant le démarrage du montage de la manifestation.

Un état des lieux d'entrée contradictoire sera réalisé au moment de la prise de possession de la parcelle, par le Grünt Festival. Cet état des lieux sera conjointement signé par le Département et le Grünt Festival, en présence d'un huissier, pris en charge par le Département.

Un état des lieux de sortie sera ensuite réalisé au moment du départ du Grünt Festival de la parcelle, quel qu'en soit le motif. Cet état des lieux de sortie sera conjointement signé par le Département et par le Grünt Festival, en présence d'un huissier. Toute dégradation constatée lors de cet état des lieux fera l'objet d'une remise en état aux frais du Grünt Festival qui s'y engage. Il est annexé à la présente convention et à titre d'information trois scénarios de remise en état de la parcelle (dégradations faibles, moyennes, fortes) indiquant les coûts potentiellement engendrés, à prendre en compte.

Modalités d'occupation dans les espaces mis à disposition

Les modalités pratiques de la présence du Grünt Festival sur le parc ont été convenues lors des échanges et des visites de terrain menés avec le service départemental gestionnaire du parc (Service des parcs urbains, Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité) et sont à respecter scrupuleusement. En cas de problèmes techniques rencontrés sur le terrain, il est impératif de prévenir au plus vite le Service des parcs urbains.

Le Département fournira au Grünt Festival les moyens d'accès (clés, badges) au parc et espaces extérieurs du garage départemental.

Sur les espaces du parc (pelouses et allées), les installations autorisées sont celles détaillées dans le cahier des charges du Grünt Festival et indiquées dans le plan d'implantation de la manifestation, annexés à la présente convention et validés avec le service gestionnaire du parc, sur la base de :

- Une partie entrée (vérification de tickets, fouille, gestion de litiges)
- Deux espaces scéniques
- Trois espaces « bars-buvettes »
- Un espace « foodtrucks »
- Un espace « repos/chill »

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

Un espace « toilettes sèches »

La zone technique « backstage », autorisée à s'installer sur les espaces extérieurs du garage départemental, sera accessible uniquement à l'équipe d'organisation du Grünt Festival, aux prestataires de la manifestation, aux artistes (de 100 à 300 personnes pendant toute la durée de l'occupation).

Le garage départemental est actuellement l'objet d'une occupation transitoire de street art avec le collectif Art Azoï, pilotée par la Direction départementale du marketing territorial et de l'attractivité. Des œuvres et graffs sont déployées à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Le Grünt festival est autorisé à occuper les espaces extérieurs du garage départemental pendant la durée de la mise à disposition.

Les installations autorisées sont celles détaillées dans le cahier des charges du Grünt Festival et indiquées dans le plan d'implantation de la manifestation, annexés à la présente convention et validés avec le service gestionnaire du parc, sur la base de :

- Quatre bungalows de bureaux
- Une tente catering de 10x10m
- · Un foodtruck ou une cantine mobile
- Douze/treize tentes loges de 5x5m
- Un bloc toilettes
- Deux tentes de 5x5m et un bungalow pour le stockage du matériel « bar/buvette »
- Une tente de 5x5m pour le stockage et tri des déchets.

Le Grünt Festival est également autorisé à occuper dix places de parking pour les équipes techniques. La liste des véhicules et leur immatriculation sera fournie dix jours avant l'événement.

L'œuvre d'art (sculpture en bois) installée devant le bâtiment sera mise en défens par le Grünt Festival afin d'éviter toute dégradation (mise en place de barrières).

Prise en compte de la biodiversité du parc et écoresponsabilité de la manifestation

La mise à disposition d'une partie du parc de la Bergère au Grünt Festival constitue un test grandeur réelle pour l'accueil d'une manifestation musicale d'une telle ampleur sur un espace vert départemental. Elle se doit d'être exemplaire en matière de développement durable.

Une attention particulière devra être portée par le Grünt Festival au respect et à la préservation de la faune et de la flore du parc départemental de la Bergère. La fragilité écologique du lieu est à prendre en compte dans l'organisation de la manifestation. A ce titre, il est demandé au Grünt Festival de mettre en œuvre toutes les solutions possibles en matière de sonorisation et de mise en lumière de la manifestation, afin de limiter le dérangement aux espèces de la faune, en particulier des oiseaux du parc.

De même, il est demandé au Grünt Festival d'être très vigilant concernant la protection des arbres présents sur la zone mise à disposition. Quand cela est possible, les sujets seront barriérés. Dans la zone de « repos-chill » où de grands arbres sont présents, il est demandé aux organisateurs et aux personnels de sécurité de veiller à ce que les festivaliers ne les dégradent pas. Il est strictement interdit d'accrocher tout matériel ou dispositif aux arbres du parc, de rouler sur les pelouses du parc et de stationner sur les espaces verts du site. Toute circulation de véhicules, engins et poids lourd est prévue par le Grünt Festival sur plaques de roulage.

Sur le volet gestion des déchets, le Grünt Festival devra entretenir les lieux occupés et assurer le tri et la collecte des déchets produits quotidiennement vers les filières de traitement adaptées afin d'éviter toute dispersion sur le parc. Lors de l'état des lieux de

Reçu en préfecture le 03/10/2024

sortie, les déchets auront dû être évacués préalablement. Pour ce faire, le Grunt les définira un référent en charge de l'éco responsabilité de l'événement, mettra en place des dispositifs de tri sélectif des déchets en nombre suffisant et déploiera une brigade verte dans le cadre de l'événement. Elle est composée de deux personnes qui s'occuperont de la récupération, du tri et de l'enlèvement de tous les déchets que produira le festival et du remplacement des dispositifs de tri une fois pleins. Sur place, cette brigade aura à sa assurer efficacement le tri sélectif des déchets durant disposition une équipe pour l'événement et lors des phases de montage et démontage et assurer le lien avec les prestataires de l'événement. Les flux suivants seront triés : ordures ménagères, emballages recyclables, bio déchets, bois, verre.

Le Grünt Festival s'engage à respecter la législation sur les plastiques à usage unique.

Le Grünt Festival prend attache avec l'EPT Est Ensemble pour assurer la collecte finale des déchets générés et définir les modalités de récupération.

Le Département de la Seine-Saint-Denis demande à ce que des opérations de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets soient mises en place par le Grünt Festival pendant les deux jours de la manifestation, par cette brigade verte, en direction du public.

Le Grünt Festival est engagé dans une démarche éco-responsable afin de minimiser son impact environnemental (respect du lieu d'accueil, tri des déchets, zéro plastique et restauration en circuit court). Il est signataire de la charte d'engagements écoresponsables du Département, annexée à la présente convention.

Il s'engage également à promouvoir la charte départementale pour une restauration durable auprès des restaurateurs, foodtrucks, bars et buvettes qui seront présents pendant la manifestation.

Sécurité du public et prévention contre les violences sexistes et sexuelles pendant le festival

Le Grünt Festival devra mettre les moyens humains suffisants pour assurer les secours, la sécurité du public et la bonne cohabitation entre l'événement et la vie du parc.

Sur le volet de la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS), le Grünt Festival appliquera une charte de bonne conduite (figurant en annexe de la présente convention) afin que le festival soit un lieu bienveillant, inclusif et sécurisé. Il mettra également en place un partenariat avec l'association Consentis qui lutte contre les VSS, pendant la durée du festival.

ARTICLE 2: DURÉE

La présente convention de mise à disposition est consentie et acceptée du 163 au 25 septembre 2024.

La convention pourra être résiliée à tout moment par chacune des parties, à charge pour la partie souhaitant résilier d'en avertir l'autre trois mois à l'avance par courrier recommandé avec accusé de réception.

Les conditions et modalités de résiliation de la présente convention figurent à l'article 6 ciaprès.

ARTICLE 3: REDEVANCE

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

La redevance s'élève à 2 500 euros forfaitaires, le Grünt Festival est exonéré du reversement des 5 % des résultats nets de la manifestation.

100 places seront offertes par le Grünt Festival afin de rendre la manifestation accessible aux jeunes habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis, réparties ainsi : 50 places pour la ville de Bobigny, 50 places pour le Département à destination des jeunes des associations culturelles.

Par ailleurs, sous réserve de financement, un volet d'actions culturelles et sociales (ateliers artistiques, initiation à la webradio, tables rondes...), en lien avec des associations locales, sera proposé.

Le Département prend en charge les fluides qui seront utilisés dans le cadre de la manifestation : électricité et eau. Il est entendu que le Département autorise le Grünt Festival à se raccorder au réseau dans le respect des normes de sécurité électriques, sans contribution financière. Grünt Festival devra obtenir l'accord préalable du Département avant son intervention de raccordement.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ - ASSURANCES

A compter de la date d'entrée en jouissance, le Grünt Festival sera responsable tant vis-à-vis du Département que des tiers, de la bonne gestion de l'équipement mis à disposition. Il utilisera les lieux et les biens sans souffrir qu'il y soit commis des dégradations ou détériorations, à peine d'en être tenue pour responsable.

Le Département fera garantir auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue et solvable, les risques d'incendie, d'explosion, de dommages électriques, de dégâts des eaux, de bris de glace ainsi que la responsabilité civile de propriétaire du terrain.

Quant au Grünt Festival, il fera garantir l'ensemble des risques résultant de ses activités, notamment sa responsabilité civile en cas de dommages corporels ou matériels provoqués directement ou indirectement du fait ou de l'usage de ses biens, aménagements ou installations, soit du fait de ses préposés. Elle souscrira par ailleurs une assurance Dommage aux biens.

Le Grünt Festival justifiera de la souscription de ces polices d'assurance et du paiement des primes à la première réquisition du Département. Des attestations d'assurance Responsabilité Civile et Dommage aux Biens devront être remis au Département avant la date d'entrée dans les locaux.

Le Grünt Festival devra informer immédiatement le Département de tout sinistre ou dégradation se produisant dans les lieux mis à disposition, sous peine d'être rendu responsable du défaut de déclaration en temps utile.

Le Grünt Festival ne pourra exercer aucun recours contre le Département en cas de vol, de cambriolage ou acte délictueux dont l'Association pourrait être victime dans les lieux mis à disposition et devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet. Il devra assurer la surveillance 24 heures/24 de l'ensemble de ses installations.

Le Grünt Festival devra disposer de toutes les autorisations des services de l'État et des organismes de contrôle, nécessaires au bon déroulement de la manifestation. Il devra adresser une demande auprès de GRT Gaz pour la tenue de la manifestation à proximité de la canalisation de gaz à haute pression située à proximité de la zone mise à disposition, obtenir l'accord et le transmettre au Département. La canalisation de gaz devra être exclue du dispositif de l'événement et mise en défens afin qu'aucun public ne puisse y accéder.

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

ARTICLE 5: INCESSIBILITÉ DES DROITS

La présente convention est conclue intuitu personae et ne pourra donc en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

ARTICLE 6: RÉSILIATION

Aucun motif n'empêchera la résiliation de la présente convention par l'une ou l'autre des parties. En tant que personne publique, le Département pourra notamment, le cas échéant, invoquer un motif d'intérêt général pour demander résiliation de la présente convention. Le Grünt Festival pourra également demander résiliation de la présente convention pour des raisons propres à son organisation ou son activité.

La partie demandant la résiliation devra en avertir l'autre trois mois à l'avance par courrier recommandé avec accusé de réception précisant les motifs de la résiliation souhaitée.

En cas de phénomènes météorologiques impliquant des vents soufflant à plus de 70Km/heure, les parcs départementaux, conformément à leur règlement, ferment leurs portes et les visiteurs sont évacués. Le service gestionnaire est prévenu par alerte de Météo France de tels événements le jour même entre deux et quatre heures avant la survenue du phénomène. Si de tels événements météorologiques devaient avoir lieu pendant la période du festival, pendant les heures d'exploitation et si la décision était prise d'évacuer le public du parc par le service gestionnaire, le Grünt Festival devra évacuer le public de la manifestation.

En cas de phénomènes de pluies extrêmes et prolongées qui surviendraient durant la semaine précédant la manifestation et rendant le site inexploitable, il est entendu que l'annulation doit être effectuée en accord entre le Département et le Grunt Festival .

ARTICLE 7: LITIGES

Les parties conviennent en cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention d'épuiser toutes les voies de règlement avant de saisir le juge compétent.

ARTICLE 8: ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- Le Grünt Festival, SASU GRUNT, 20 rue du Transvaal, 75020 Paris
- Le Département, en l'Hôtel du Département de la Seine-Saint-Denis, 3 Esplanade Jean Moulin à Bobigny,

Fait en 4 exemplaires,

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

Pour le Grünt Festival

Quentin Coulon Yann Dernaucourt

Pour le Président du Conseil départemental et, par délégation, Le Directeur des affaires juridiques, de l'immobilier et des assemblées

Xavier Garrigues

ANNEXES:

- Annexe 1 : Plan implantation Festival

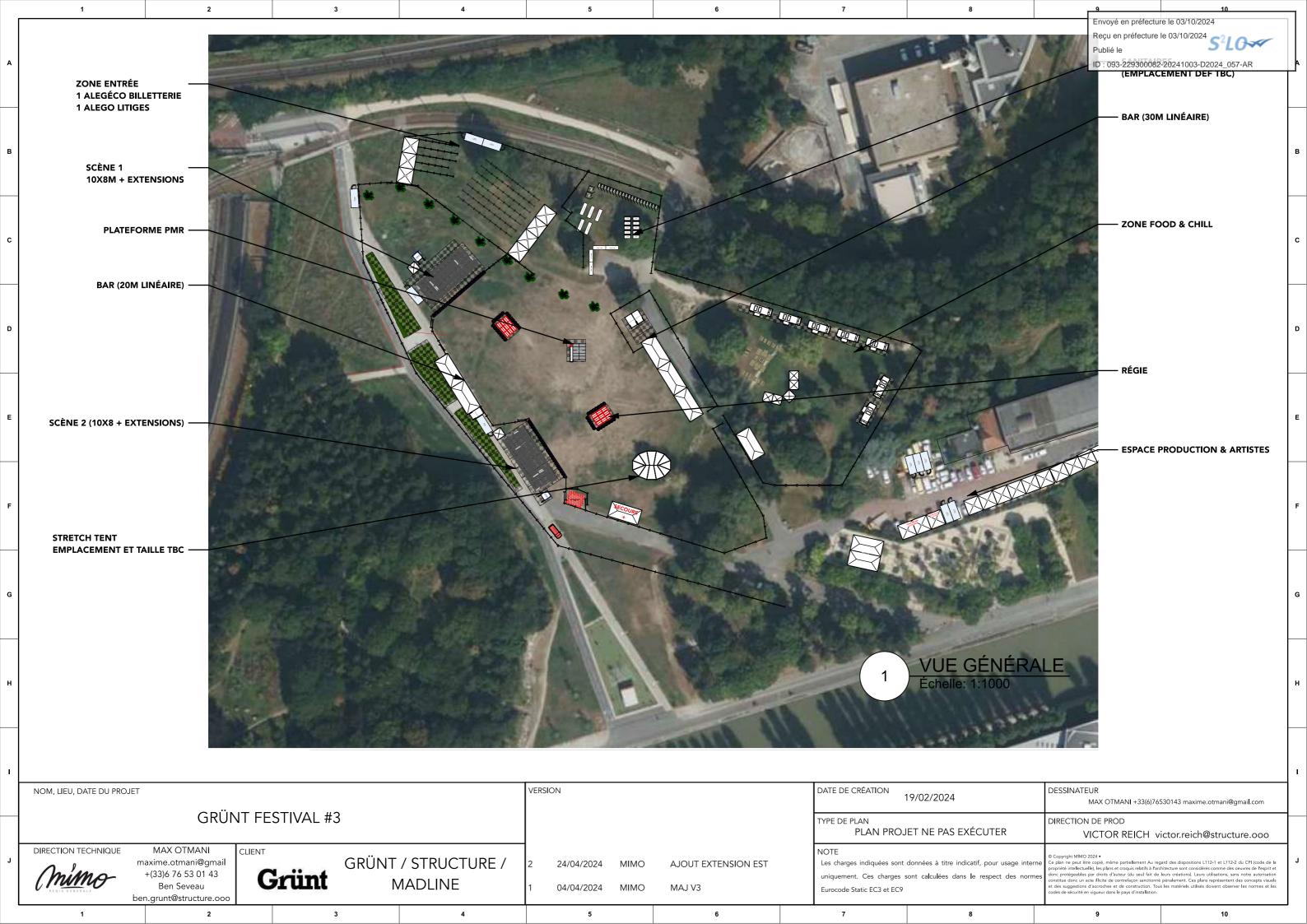
- Annexe 2 : Cahier des charges

- Annexe 3 : charte pour une restauration durable

- Annexe 4 : Charte pour un évènement éco responsable

- Annexe 5 : Charte d'organisation d'évènements serins et inclusifs

- Annexe 6 : Devis de remise en état



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

CAHIER DES CHARGES - SUIVI DE DOSSIER

GRUNT FESTIVAL #3





> PRÉSENTATION DU FESTIVAL

> ORGANISATION

- Direction/Production/Opérationnel
- Organigramme opérationnel
- Contacts

> IMPLANTATION

- Plan
- Termes
- Accès
- Circulation (public/hors public)
- Zone technique
- Signalétique
- Cohabitation X Association Art Azoï

> PLANNING

- Rétro-planning
- Planning de montage
- Planning de livraison

> SÉCURITÉ

- Dossiers
- Service d'ordre
- Secouristes
- Prévention
- Médiation

> TECHNIQUE

Scenes/son/lumière/vidéo

> MESURES ENVIRONNEMENTALES & GESTION DES DÉCHETS

- Mesures prise pour la protection du site
- Gestion des déchets
- Volet toilettes

> FLUIDES

- Electricité
- Eau



> PRÉSENTATION DU FESTIVAL

GRÜNT

Grünt, fondé en 2011, est une plateforme web de premier plan dans la culture rap alternative en France. Connue pour son journalisme et ses vidéos, elle est totalement indépendante et a su rassembler une communauté importante sur les réseaux sociaux, avec plusieurs millions de vues sur Youtube.

Grünt est célèbre pour ses freestyles filmés dans des appartements et des lieux insolites, et a été le premier tremplin pour de nombreux rappeurs, tels que Nekfeu, Georgio, PLK, et La Fève. Pour ses adeptes, Grünt incarne la découverte anticipée d'un rap de qualité.

Au fil des ans, Grünt a élargi son offre avec des formats plus ambitieux, des événements, des captations de concerts, des documentaires et même un festival, toujours dans le but d'accompagner et de soutenir les artistes émergents.

LE FESTIVAL

Le Grünt Festival, lancé en 2022, se distingue par son engagement envers la jeune garde du rap français, offrant une scène aux espoirs émergents plutôt qu'aux têtes d'affiche habituelles.

En 2023, le festival a connu un succès confirmé avec une programmation fidèle à cette vision, attirant une communauté de fans fidèles. Grünt multiplie les initiatives pour soutenir les nouvelles scènes rap, de sa radio aux podcasts, en passant par les interviews filmées et les performances live. L'accompagnement médiatique, combiné à des choix éditoriaux judicieux, permet souvent aux artistes de rayonner à une plus grande échelle et de se produire sur des scènes de festivals majeurs.

Grünt aspire désormais à renforcer cet accompagnement en offrant un soutien artistique et professionnel concret, notamment en proposant des formations et des résidences aux artistes émergents.

Pour la troisième édition du Grünt Festival, nous souhaitons aller plus loin en augmentant notre capacité d'accueil ainsi que le nombre d'artistes programmés.

Pour répondre à nos ambitions, nous avons imaginé un lieu qui correspondait parfaitement à nos critères : Le Parc de la Bergère, situé entre le Canal de l'Ourcq et la ville de Bobigny. Un lieu idéalement desservi avec un accès par le métro avec la ligne 5, par le tramway n°1 ainsi que plusieurs bus.

À l'image de la deuxième édition, nous imaginons un nouveau festival se déroulant sur deux journées : le 20 et le 21 septembre 2024.

> ORGANISATION

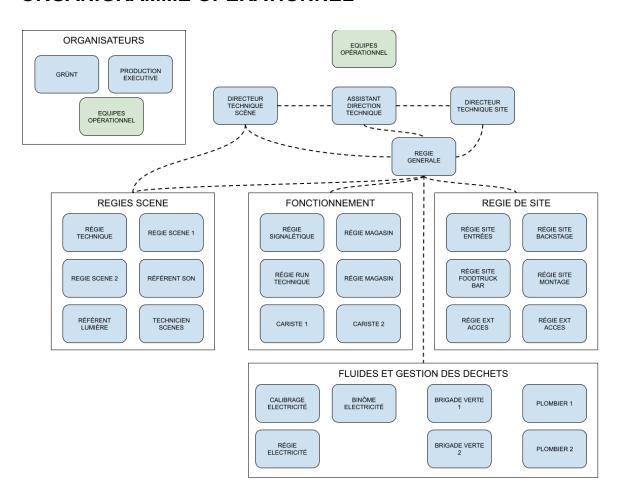
DIRECTION/PRODUCTION/OPERATIONNEL

Le festival est impulsé par GRUNT, dont la direction est gérée par Jean Morel.

A la production exécutive , les structures MADLINE représenté par Léo Jouvelet et STRUCTURE représenté par Anthony Ferrat seront là pour orchestrer de cette organisation.

Pour la partie opérationnelle, Max Otmani prend le volet "direction technique scène" et Ben Seveau le volet "direction technique site".

ORGANIGRAMME OPÉRATIONNEL



CONTACTS

Léo Jouvelet - prog.madline@gmail.com

Anthony Ferrat - anthony.ferrat@gmail.com

Max Otmani - 06 76 53 01 43 - maxime.otmani@gmail.com

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

Ben Seveau - 06 23 33 27 02 - ben.grunt@structure.ooo

> IMPLANTATION

TERMES

Pour avoir les bonnes références en tête et identifier les zones, nous appellerons les zones suivantes de cette manière :

- Pont N186
- Tunnel Youri Gagarine
- Chemin latéral
- Piste cyclable
- Route Oasis
- Route caniparc
- Piste Nord/Sud
- Bois
- Espace sportif
- Garage B
- Tunnel métro



PLAN

> Le site se décompose en plusieurs espaces distincts :

- une partie entrée (vérification de tickets, fouille, gestion de litiges)
- espace scénique 1
- espace scénique 2
- espace bar (1, 2 et 3)
- espace foodtrucks

Envoyé en préfecture le 03/10/2024 Reçu en préfecture le 03/10/2024 Publié le ID : 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

- espace repos/chill
- un espace toilettes sèche

> En backstage :

- une circulation tout autour du site
- espaces arrières scène
- un espace accueil artistes/loges
- un espace catering/cantine pour les équipes
- un espace toilettes backstage
- espace secouristes (qui communique avec la partie public)

VOIR CAHIER DE PLAN EN PJ.

ACCES

Des infos feuilles de routes et accès seront envoyées en amont à tous les prestataires et un régisseur d'orientation est prévu à chaque pont/tunnel pour annoncer, surveiller et fluidifier les accès à cet endroit.

> Livraison [Période montage/démontage]

- pour les véhicules légers et petits gabarit, ils pourront accéder directement par le tunnel Av. Youri Gagarine
- pour les véhicules de type poids lourds, ils seront dirigées par l'accès le plus "large" sous le pont entre la N186 et le chemin latéral. Nous envisageons ensuite de passer par la piste cyclable en longeant le canal jusqu'à arriver sur le bas du site côté espace sportif.



Pour les livraisons, nous avons pris contact avec le services des Canaux de Paris, nous leur fournirons un plan de circulation et un détail des livraisons (heures estimées et véhicules). Leur préconisation se trouve principalement sur la sécurisation du parcours (rouler au pas, warning allumés, personnes trafic) et porter une attention particulière aux heures de pointes (estimées [7h-9h] [17h-19h])

A VENIR: PROCESSUS DE LIVRAISON / PLAN DE CIRCULATION ET PLANNING

>Accès public [Période exploitation]

En métro, le site du festival est accessible par la ligne 5 terminus Pablo Picasso. En sortant du métro une signalétique sera déployée sur le parcours pour atteindre l'entrée du site coté de la rue Jean de la Fontaine.

Puisque le chemin est traversé par un tunnel et un rail de tramway, nous renforcerons la sécurité sur cet accès les jours d'exploitation.

= LIEN AVEC LA RATP POUR LE PASSAGE TRAM

En vélo, le site est accessible par le sud par la piste cyclable. Nous prévoyons un partenariat avec un prestataire de location de vélo pour installer une base de vélo mobile en renfort pour le festival.

Nous prévoyons un espace d'accueil stationnement vélo au niveau du parc à jeux côté canal.

= LIEN AVEC PARTENAIRE VÉLOS

= PARC À VÉLO

> Accès tehnique/artistes/secours [Période exploitation]

Les accès seront communiqués en amont et favorisés par le tunnel gagarine pour les petits gabarits et pas le pont N186 pour les plus gros gabarits.

Des infos feuilles de routes et accès seront envoyées en amont à tous les intervenants et un régisseur d'orientation est prévu à cet endroit pour annoncer, surveiller et fluidifier les accès à cet endroit.

A VENIR: PROCESSUS DE LIVRAISON / FEUILLES DE ROUTES

CIRCULATION (PUBLIC/HORS PUBLIC)

Le site concert en lui-même est clôturé dans sa totalité par un barriérage de type chantier avec des issues de secours prévues en nombre suffisant et judicieusement réparties. Une "double peau" technique encercle le premier périmètre de barrières pour garantir des espaces techniques praticables par les organisateurs et les services de sécurité/secours.

Au-delà de ce périmètre, la manifestation aura forcément un impact qui sera pris en compte par les organisateurs. En termes de communication, de sécurité, de propreté notamment.

A VENIR : PROCÉDURE D'ACCUEIL DU PUBLIC AUX ENTRÉES

ZONE TECHNIQUE

Comme évoqué dans les réunions préparatoires, l'organisation du festival implique une partie zone technique qui va consister à accueillir les artistes en dehors de la zone public, regrouper les bureaux des différents services de l'organisation (régie, direction, accueil artistes, loges...).

Dans un premier temps il avait été question d'utiliser le bâtiment qui est proche de la zone festival, il est important d'identifier maintenant une alternative dans le cas ou celui là n'est pas disponible. A minima, la zone de parking devant le bâtiment serait idéale pour envisager de poser des structures type algécos ou tentes et garder la zone "sécurisée".

SIGNALÉTIQUE

Nous avons identifié le besoin de déterminer un plan de circulation du parc avec probablement plusieurs périodes à identifier.

A VENIR: PLAN DE CIRCULATION PUBLIC PARC

COHABITATION X ASSOCIATION ART AZOÏ

Comme évoqué lors de la réunion du 2 Mai avec la Seine Saint Denis, nous comptions initialement sur la zone de parking devant le bâtiment pour installer la zone production/backstage.

Cette zone a les contraintes suivantes :

> Implantation

Zone backstage, accessible uniquement au prestataire, aux artistes et aux équipes techniques.

- Zone bureau (sécurité, régie, production, accueil artiste)
- Zone catering (tente catering + éventuellement un foodtruck ou une cantine mobile)
- Zone loges (tentes pour accueillir les artistes par équipes + espace commun)
- Zone toilettes
- Zone de stockage bar
- Zone de stockage + tri déchets
- Zone de parking technique + artistes
- > Installation
- bungalow bureaux : 4 bungalows
- tente catering : 1 10x10m + un FT ou une cantine mobile
- tentes loges: 12 ou 13 tentes 5x5m
- toilettes: 1 caravane (avec un racordement + évacuation en fixe, ça serait top)
- stockage bar : 2 tentes 5x5m + un bungalow

- stockage tri déchets : une tente 5x5m
- une dizaine d'emplacement véhicules

> Rétroplanning

Il y a deux temporalités pour cette zone : le montage et l'exploitation.

En ce qui concerne le montage (les bureaux, le catering, les toilettes, le stock bar et le stock brigade verte), il faut qu'on puisse en disposer du 16 au 25 septembre.

Pour ce qui est de l'exploitation, les loges et les emplacements pour véhicules, on peut réduire le montage des tentes au 18 septembre et envisager un démontage le 24, difficile de condenser plus que ça.

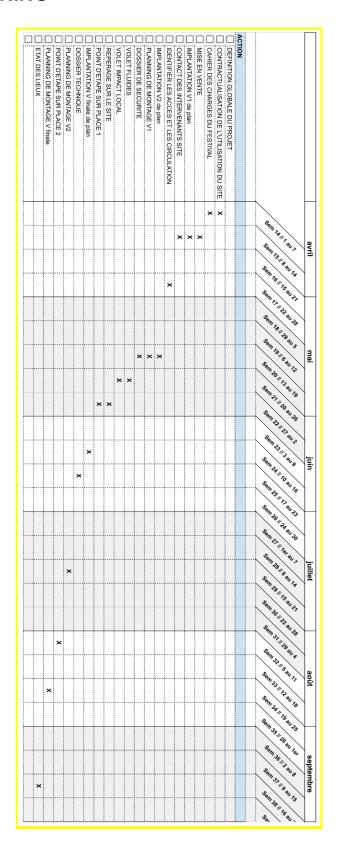
> Nombre de personnes

En terme de personne, le nombre de personnes en montage va avoisiner les 100 personnes graduellement jusqu'au 19 et pour l'exploitation on ça sera sur 300 personnes.



> PLANNING

RETRO-PLANNING



Reçu en préfecture le 03/10/2024

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

PLANNING DE MONTAGE

A VENIR : PLANNING DE MONTAGE

PLANNING DE LIVRAISON

A VENIR : PLANNING DE LIVRAISON

> SÉCURITÉ

DOSSIERS

> Réglementation ERP

Un premier rendez-vous et une signature de devis a été faite avec le cabinet Hervé Pierre pour suivre le dossier du GRUNT festival.

Le dossier élaboré par le cabinet avec l'implantation créée par l'organisation contient les informations relatives à la sécurité incendie et au respect des conditions de sécurité pour l'accueil du public.

> Organismes de contrôle

En ce qui concerne la réglementation sur les ensembles démontables et les vérifications des installations avant ouverture (CTS, électricité), nous sommes en train d'établir des devis pour contractualiser avec un organisme de contrôle externe.

> Plan de prévention

De la même manière, nous sommes en train de contractualiser avec un préventionniste pour établir un plan de prévention et un document unique pour le lancement du chantier.

> DICT

SERVICE D'ORDRE

> Dispositif

Pour la première version, le dispositif de sécurité est composé d'une quarantaine d'agents qui se répartissent sur les extérieurs, les accès et l'enceinte du site.

A VENIR : PLAN ET RECALIBRAGE

> Prestataire

Nous avons réalisé des devis et sommes en train d'affiner la demande. Notre choix pourrait se porter sur la société MARVEL qui connaît le territoire et le terrain.

SECOURISTES

> Dispositif

Le dispositif se compose de 20 secouristes, d'un dispositif terrestre et d'une surveillance nautique.

A VENIR PLAN ET RECALIBRAGE

> Prestataire

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

Nous avons réalisé des devis et nous sommes en bonne voie avec la Croix-Rouge Française pour un dispositif terrestre et nautique.

PRÉVENTION

- > Charte safe
- > Dispositif

Nous prévoyons un partenariat avec Consentis.

A VENIR PLAN ET RECALIBRAGE

> Prestataire

MÉDIATION

> Dispositif

A VENIR PLAN ET RECALIBRAGE

> Prestataire

> TECHNIQUE

SCÈNES

> Dispositif

Deux scènes de 10x8m avec des extensions soit une emprise au sol de 20mx8m pour chaque scène.

Scène 1 (au Nord du site) : SCENE 80M2 SIXTY. Scène 2 (à l'Ouest du site) : SCENE ARCROOF 10X8

Les scènes seront isolées du public par des dispositifs de type crash-barrières.

> Prestataire

Les prestataire pressentis sont :

- AIMMOTION (scène SIXTY)
- PRODJEKT (scène ARCROOF)

SON

> Dispositif

Nous envisageons l'installation d'un système DnB. Ce dernier permet de limiter l'émergence sonore grâce au contrôle à distance de l'orientation des hauts parleurs.

> Prestataire

A ce jour les prestataires pressentis sont AIMMOTION et BLIVE.

LUMIÈRE

> Dispositif

Chaque scène sera équipée de projecteurs motorisés LED pour limiter la consommation énergétique.

> Prestataire

A ce jour les prestataires pressentis est AIMMOTION.

VIDEO

> Dispositif

Deux écrans de rappel seront installés par scène afin d'améliorer l'expérience du public.

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

> Prestataire

A ce jour le prestataire pressentis est AIMMOTION.

> MESURES ENVIRONNEMENTALES & GESTION DES DÉCHETS

MESURES PRISES POUR LA PROTECTION DU SITE

> Protection

Comme convenu dans nos échanges préparatoires, nous avons pris des mesures de placage de site sous les installations qui auront un fort impact sur le terrain. Les plaques identifiées sont des plaques PISTECO de 2,4m x 3,6m reliées entre elles par des manilles conçues spécifiquement pour les manifestations et les chantiers, pour les piétons ainsi que pour tous les types de véhicules.





Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

> Circulation

Toute circulation de véhicules, engins et poids lourds sera interdite sur le site hors des plaques de roulage. Nos régisseurs veilleront à ce que cette règle soit respectée.

> Gaz

Comme évoqué dans les précédents rendez-vous, nous nous assurerons que la plaque de gaz présente sur le site soit exclue du dispositif et hors d'atteinte de tous les participants public/organisateurs et ce du début du montage à la fin du démontage.

> Arbres

Les arbres et jeunes pousses présentes sur le site seront au maximum exclus du dispositif (isolés entre deux linéaires de barrières par exemple) et quand ça ne sera pas possible, ils seront protégés par des dispositifs spécifiques à déterminer.

> Espace sportif

L'ensemble de l'espace sportif sera isolé dans sa totalité pendant le weekend du festival. Il sera protégé par un barriérage de chantier entièrement clos.

> Impact sonore

Des rendez vous sur le site ont été fait pour faire des repérages et pour calibrer au plus juste les besoins et les contraintes du site et ses environs.

Et une étude d'impact de voisinage sera faite en amont, un suivi sera réalisé pendant l'exploitation et un bilan post festival sera établi.

GESTION DES DÉCHETS

Nous nous entourons d'un pôle brigade verte, composé de deux personnes pour constituer la procédure de récupération, du tri et de l'enlèvement de tous les déchets que produira le festival.

Sur place, cette brigade aura à sa disposition une équipe pour faciliter le traitement de ces déchets, et la procédure avec les partenaires externes sera calibrée en amont.

Nous avons pris contact avec le prestataire EST ENSEMBLE pour voir comment nous pourrions créer un dispositif concret en amont.

A VENIR: CALIBRAGE DISPOSITIF BRIGADE VERTE

VOLET SANITAIRE

Pour le moment, nous avons prévu un dispositif de toilettes sèches avec un prestataire externe qui opère sur de grands festivals partout en France. Nous étudions les possibilités alternatives également.

Il existera une ou plusieurs zones toilettes festivaliers et une zone toilettes techniques non accessible aux public et reservée à l'organisation.

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

Détail des espaces : 50 espaces répartis comme suit : 20 cabines urinoirs féminins, 10 cabines, 5X4 urinoirs masculins, 1 PMR. Le dispositif est calibré pour 10 000 personnes / jour

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

> FLUIDES

ELECTRICITÉ

Nous faisons appel à un prestataire externe pour étudier les besoins du festival et réaliser un plan de distribution. Dès que nous aurons avancé sur cette partie, nous établirons des synoptiques de distribution électrique.

En parallèle, nous prenons contact avec les intervenants du site pour activer les possibilités. Le but étant de faire appel principalement au réseau local et le moins possible à des solutions temporaires type électrogène.

Le projet se tourne déjà vers des solutions existantes de batteries de stockage en sortie de réseau fixe pour prendre le relais en cas de problème et bannir l'utilisation d'énergies fossiles.

Par ailleurs, nous avons prévu d'enregistrer notre consommation pour la comprendre au maximum et la maximiser sur une édition future.

= LIEN AVEC INEO / SMART SERVICES / ENEDIS

EAU

Un plan de distribution d'eau temporaire sera étudié avec un plombier pour donner accès à l'eau au festivaliers.

Nous avons également contacté le prestataire MEDINOX pour évaluer les possibilités du site et envisager le dispositif.

Charte pour une rest durable

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publiè le

ID : 093-229300082-20241003-D2024_057-AR





1.

100 % de mes recettes sont faites maison

Je propose au moins un menu végétarien.

Pour réduire notre impact sur l'environnement réduisons la consommation de chair animale

2.

80 % de mes produits alimentaires sont issus de filières durables

(agriculture biologique ou raisonnée, circuits courts, commerce équitable, fabrication artisanale)

- Les produits laitiers, les œufs et les produits de la ruche sont autorisés s'ils sont français et bio
 - Un maximum des produits doivent être de saison
- 80% des produits doivent français (La provenance hors France doit se justifier par l'impossibilité de trouver en France, privilégier une zone la plus proche possible et être de saison sur place (ex: avocat d'Espagne, agrumes...))
- Éventuellement: Les produits exotiques lointains (Amérique latine, Asie, Afrique) doivent avoir, en plus, le label "commerce équitable" ou son équivalent. Exemple : Épices, fruits exotiques, condiment, sauce soja, etc.
- 60% minimum des produits sont biologiques et/ ou issus agriculture durable (agriculture de taille réduite, sans utilisation d'intrant de synthèse).
- Aucune utilisation de matières premières végétales qui menacent l'équilibre environnemental et/ou chimique (avocats sud-américains, huile de palme etc.)

Interdiction d'utiliser des produits industriels ultra Reçu en préfecture le 03/10/2024 bio, non-artisanales), salades toutes prêtes

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

3.

100% de mes repas invendus sont redistribués à des associations

 Bien garder les produits au frais afin de ne pas briser la chaîne du froid, des réfrigérateurs seront mis à disposition au niveau du village associatif

4.

J'utilise Zéro Plastique à Usage Unique

 Depuis le 1er janvier 2020, la mise à disposition de gobelets, verres et assiettes jetables en plastique est interdite (Loi AGEC)

5.

Je trie 100% de mes déchets

Retrouvez, lors de l'événement nos supports de tri afin de vous guider :



6.

100% de ma vaisselle est réutilisable, consignée ou recyclable

• Ici à la Biennale de Seine Saint Denis, on privilégie les vaisselles réutilisables et/ou consignées ou recyclables

7.

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

100% de mes collaborateurs sont sensibilisés aux éco-gestes et formés au respect des normes d'hygièneconsignée ou recyclable

 Les règles d'hygiène sont disponible sur le site de l'Etat à l'adresse : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32189

8.

J'utilise uniquement des produits d'hygiène et d'entretien respectueux de l'environnement

• L'Ecolabel est le label européen officiel. Il certifie des produits efficaces ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie.



9.

Je respecte rigoureusement la réglementation en matière de droit du travail

10.

Je favorise la parité et la diversité au sein de mon organisation

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

BEL ETE SOLIDAIRE ET OLYMPIQUE 2024

ANNEXE 1 - CHARTE D'ENGAGEMENTS ÉCORESPONSABLES

Cette charte représente une invitation à penser et construire ensemble, des évènements de manière responsable et conforme aux exigences environnementales. Les évènements autour des JOP 2024 notamment doivent s'inscrire dans l'ADN du développement durable. Ses principes fondamentaux visent donc à limiter l'impact environnemental et comportemental des évènements et à améliorer leur insertion dans l'environnement local. Aussi, la prise en compte des préoccupations sociales et sociétales doit être un point essentiel de cette démarche. Cette charte s'applique à chaque étape des évènements, de la conception au démontage.

Loin d'être une contrainte, cette charte qui a la vocation de guide, permettra de valoriser aussi bien les organisateurs que les évènements. Le Département, se chargera de mettre en avant les organisateurs qui s'engageront dans ce processus et qui feront preuve d'innovation.

Si vous avez besoins d'idées ou de solutions, rendez-vous sur la plateforme <u>CO</u> pour l'événementiel éco responsable en Seine-Saint-Denis.

En signant ce document, vous vous engagez à respecter dans la mesure du possible l'ensemble ou certaines des modalités suivantes en fonction de la nature de votre activité :

- Définir une personne référente en charge de l'éco responsabilité de l'activité ;
- Faciliter l'accès des personnes handicapées à l'activité ;
- Prendre en compte la labellisation Natura 2000 du parc départemental accueillant votre événement (cf. charte des événements dans les parcs départementaux) ;
- Choisir les produits de restauration en fonction de considérations écologiques ;
- Interdiction des plastiques à usage unique ;
- Assurer le tri des déchets générés par l'activité;
- Veiller à la maîtrise des consommations en énergies ;
- Sensibiliser les intervenants / bénévoles / professionnels mobilisés ;
- Limiter la diffusion de supports d'information jetables avant et pendant votre événement.



CHARTE D'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS SEREINS ET INCLUSIFS

Le Département de la Seine-Saint-Denis est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Participer à un événement du Département de la Seine-Saint-Denis, c'est aussi respecter et mettre en application les valeurs de la collectivité!

Cette charte s'applique à toutes et tous : public, bénévoles, prestataires, invité. es, agent.es du Département.



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

Depuis plusieurs années, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est doté d'une forte politique d'égalité et de lutte contre les discriminations, notamment avec l'obtention des labels Egalité Professionnelle et Diversité.

Le Département organise de nombreux événements grand public, à l'instar de la Biennale Interculturelle ou encore des animations dans les parcs dans le cadre du Bel été Solidaire. De plus, il propose de nombreux événements à destination de ses agent·es (séminaires, conférences, réunions de directions, événements sportifs, etc.).

Les événements grand public sont pensés pour une certaine norme et s'accompagnent trop souvent d'un impensé des risques qu'ils entrainent en matière de violences et de discriminations. Pourtant, il a été démontré que de nombreuses discriminations et violences existent dans ce domaine :

- 50 % des femmes disent avoir été victimes de violences sexuelles ou se sont senties en insécurité dans un lieu de fête, selon l'étude de l'association Consentis menée en 2018;
- Un établissement festif et touristique sur sept pratique de la discrimination ordinaire envers les personnes perçues comme noires ou arabes, selon le rapport 2023 de SOS Racisme;
- De même, 25 % des personnes LGBT+ disent avoir été victimes d'au moins une agression sur leur lieu de travail, selon le baromètre IFOP de 2020;
- 58 % des personnes en situation de handicap estiment que l'accès à des Festivals de musique / Concerts en lieux ouverts est difficile, et 72 % pour les personnes à mobilité réduite, selon l'étude de mai 2022 du Groupe Malakoff Humanis.

Ainsi, le Département s'engage, par la présente Charte, à assurer la mise en place d'événements inclusifs et respectueux de toutes et tous et inscrits dans la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes, racistes, homophobes, handiphobes, etc.

L'organisation d'un évènement dans l'espace public de la Seine-Saint-Denis doit s'ancrer dans la démarche de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, en assurant un accueil égal et serein des toutes et tous. Pour cela, les Directions et l'ensemble des services du Département s'engagent à suivre les préconisations ci-dessous. Elles s'inscrivent au-delà des obligations réglementaires. Une copie de cette charte sera remise à chaque direction organisatrice d'évènement. Cette charte pose des pistes d'action générales, qui devront être adaptées en fonction des réalités de chacun·e.

LA CHARTE SE DÉCLINE EN 4 PARTIES :

Partie I : Des acteur-rices investi-es dans la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations

Partie 2 : Penser un événement serein et inclusif dès sa conception

Partie 3 : Imaginer et aménager des espaces pour toutes et tous

Partie 4 : Optimiser la sécurisation des événements

LA PRÉSENTE CHARTE EST COMPLÉTÉE PAR 4 ANNEXES :

Annexe 1: Charte à destination du public

Annexe 2 : Charte à destination des partenaires

Annexe 3 : Glossaire **Annexe 4 :** Ressources

L'OBJECTIF DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

est d'avoir un outil ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR toutes et tous. Engageante, cette charte n'est pas un

frein à la réalisation d'événements, mais au contraire un outil facilitant et inspirant.

Afin d'assurer la bonne application de cette charte, le Département s'engage à nommer une personne référente SAFE pour chacun de ses événements. Cette personne pourra être accompagnée d'une équipe durant les événements qui assurera la sensibilisation du public et sera garante de la bonne application de la charte. L'équipe sera composée en fonction de la jauge des événements : 2 personnes pour des événements de plus de 500 participant·es et 1 personne supplémentaire par tranche de 1000 participant·es.

PARTIE 1:

Des acteur·rices investi·es dans la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations

ENGAGEMENT 1: DES ÉQUIPES AVERTIES

Il est nécessaire de permettre aux équipes organisatrices d'événements de suivre des formations et sensibilisations aux enjeux de lutte contre toutes les discriminations, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à la promotion de l'égalité.

L'ensemble des équipes en charge de l'organisation d'événements doit également se familiariser avec la Charte et l'ensemble des outils et fiches pratiques en lien.

En ayant des équipes événementielles averties, le Département s'assure une conception et une réalisation d'événements réduisant au maximum les risques discriminatoires et leur reproduction par les agent-es.

Le Département s'engage à avoir une personne référente formée par événement et à sensibiliser le plus grand nombre.

Exemples d'actions:

- · Former par un organisme expérimenté une personne référente par équipe organisatrice d'événements.
- Sensibiliser l'ensemble de l'équipe via des MOOC ou une intervention de la DECI (Délégation Egalité Citoyenneté).

ENGAGEMENT 2 : CONSTRUIRE EN CONSCIENCE SES PARTENARIATS ET BIEN CHOISIR SES PRESTATAIRES

Le rôle des partenaires et prestataires est essentiel dans la réalisation des événements. Ils et elles ont des missions incontournables en matière de logistique, sécurisation et animation des événements.

Lors de l'élaboration d'un événement, il est nécessaire de construire des partenariats avec des acteurs et actrices du territoire d'ores et déjà sensibilisé·es aux thématiques de lutte contre les discriminations et toutes les formes de violences et qui sont en adéquation avec les valeurs portées par le Département.

Le Département s'engage à porter des marchés publics et des partenariats exigeants en matière de lutte contre les discriminations et toutes les formes de violences pour ses prestataires et contrats d'événementiels. L'ensemble des prestataires doit s'engager à suivre une formation ou sensibilisation à ces thématiques ou à être accompagné par le Département dans ce sens.

(Cf: Annexe 2 charte partenaires)

Exemples d'actions:

- Intégrer dans les cahiers des charges des marchés publics des critères liés à la capacité du prestataire à lutter contre les discriminations et pour l'égalité.
- S'assurer que les prestataires de sécurité sont familiarisé·es et peuvent appliquer les protocoles d'accueil de victimes lors de l'événement.

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

Penser un événement serein et inclusif de sa conception à son bilan

ENGAGEMENT 3: IDENTIFIER ET ÉVALUER LES RISQUES DISCRIMINATOIRES

Lors de l'élaboration d'un projet événementiel, il est nécessaire d'identifier les risques existants en fonction des thématiques, du public attendu, du cadre et du lieu de l'événement.

Il est également important d'évaluer les actions et initiatives mises en place durant les événements.

Le Département s'engage à réaliser un diagnostic au préalable de chaque événement pour anticiper au maximum les risques encourus et une évaluation des actions de réduction des risques discriminatoires.

Exemples d'actions :

- Réaliser une marche exploratoire avec des partenaires spécialisé·es en amont de l'événement pour identifier les risques sur le trajet pour venir et repartir de l'événement.
- · Concevoir un questionnaire à destination des bénéficiaires de l'événement et en analyser les données.

ENGAGEMENT 4 : UNE PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE QUI S'INSCRIT DANS LES VALEURS DU DÉPARTEMENT

La programmation d'un événement, de sa thématique aux invité·es en passant par les animations proposées, doit prendre en compte les dimensions de lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences et ne pas les reproduire.

Le Département s'engage à proposer des événements à l'image de son territoire, représentatifs de toutes et tous et permettant l'inclusion du plus grand nombre.

Exemple d'actions:

- Être vigilant·e lors de l'organisation d'une table ronde pour avoir une diversité d'intervenant·es représentative du Département.
- Prendre en compte les enjeux de visibilisation des personnes minorisées dans la programmation culturelle d'un événement.

ENGAGEMENT 5 : DES ÉVÉNEMENTS QUI AFFICHENT CLAIREMENT LEURS ENGAGEMENTS

Pour assurer la réalisation d'événements sereins et inclusifs, il est nécessaire de communiquer largement sur les engagements et les valeurs du Département. En leur donnant de la visibilité, nous assurons une meilleure compréhension et appropriation des dispositifs pour les participantes et participants.

Le Département s'engage à communiquer sur ses valeurs et ses engagements en amont, pendant et après ses événements.

Exemples d'actions:

- Intégrer un lien vers la charte grand public dans les formulaires d'inscription aux événements et inciter à la lecture avec une case à cocher « j'ai pris connaissance et je m'engage à respecter la charte ».
- Afficher la charte grand public dans des espaces visibles de toutes et tous, notamment dans les sanitaires.

PARTIE 3:

Imaginer et aménager des espaces pour toutes et tous

ENGAGEMENT 6 : UNE ACCESSIBILITÉ DE TOUTES ET TOUS

Les choix des emplacements des événements peuvent impacter fortement l'accessibilité de toutes et tous, notamment des personnes en situation de handicap. Il est également nécessaire de penser les enjeux de mobilité pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes les plus précaires ou vulnérables et de pallier au maximum les risques de difficultés d'accès.

Le Département s'engage à choisir des lieux pour ses événements permettant à toutes et tous une participation équitable et de proposer des solutions de mobilité accessible au plus grand nombre.

Exemples d'actions :

- Disposer une signalétique claire le long des trajets pour rejoindre les événements (FALC, langues étrangères, etc.).
- · Organiser des navettes ou des pédibus entre le lieu de l'événement et les transports en commun.

Reçu en préfecture le 03/10/2024

ENGAGEMENT 7 : DES AMÉNAGEMENTS PENSÉS POUR LA SÉ

Les inégalités spatiales sont également présentes dans les choix d'aménagement présentes de la choix d'aménagement présentes de la choix d'aménagement de la choix de la des espaces, les choix de mobilier peuvent impacter considérablement la participation égale de toutes et tous. Certains aménagements ou mobiliers peuvent même renforcer les risques discriminatoires, notamment parce qu'ils sont pensés pour des hommes adultes en bonne santé et ne prennent pas en compte les différences physiques avec les femmes ou les enfants.

Le Département s'engage à penser ses aménagements et à choisir un mobilier, lors de ses événements, permettant au maximum la participation de toutes et tous.

Exemples d'actions:

- · Adapter les éclairages dans les espaces pour éviter des zones d'ombre augmentant les risques d'agression.
- · Prévoir des assises adaptées à toutes les morphologies et notamment aux personnes grosses.

PARTIE 4:

Optimiser la sécurisation des événements

ENGAGEMENT 8 : SE DOTER D'OUTILS ET DE MOYENS DE RÉDUCTION DES RISQUES DE **VIOLENCES**

Malgré la prévention, il est souvent nécessaire de mettre à disposition du public des outils de réduction des risques pour empêcher les violences.

Le Département s'engage à se doter d'outils et de les mettre à disposition du public pour permettre de se protéger des violences.

Exemples d'actions :

- Mettre à disposition dans les espaces buvettes des « capotes de verre » pour éviter les risques de soumission chimique.
- Organiser un stand de prévention et réduction des conduites à risques.

ENGAGEMENT 9 : ACCUEIL DES PERSONNES VICTIMES DE COMPORTEMENTS ET AGRESSIONS SEXISTES, RACISTES, LGBTPHOBES, HANDIPHOBES ET/ **OU DISCRIMINANTS**

Malgré toutes les précautions prises, le risque zéro face aux discriminations et des violences sexistes, racistes, homophobes, handiphobes ou discriminantes n'existe pas. Il est donc nécessaire de penser aux processus d'accompagnement des personnes victimes.

L'accompagnement doit être pensé pour toutes les formes de discriminations et de violences, de la plus ordinaire à la plus grave, en prenant en compte le ressenti des personnes victimes avant tout. Celui-ci ne doit pas se résumer à rediriger la victime vers les instances juridiques mais doit également permettre de l'accompagner ou la rediriger vers une structure proposant un accompagnement moral et psychologique par des professionnel·les de l'accueil de la parole des victimes.

Le Département s'engage à élaborer un protocole clair d'accompagnement des personnes victimes pour chacun de ses événements. Ce protocole est adaptable en fonction du nombre de personnes attendues à l'événement, au public visé et aux types d'événements.

Exemples d'actions :

- Déployer sur l'ensemble des événements l'application SAFER permettant de signaler les comportements inadéquats et les violences.
- Mettre en place des espaces de mise en protection pour les personnes victimes

ENGAGEMENT 10 : AGIR FACE AUX AUTEURS ET AUTRICES D'AGRESSIONS ET DE COMPORTEMENTS SEXISTES. RACISTES. HOMOPHOBES. HANDIPHOBES ET **DISCRIMINANTS**

En plus de l'accompagnement des victimes, la gestion des personnes ayant commis des agressions ou eu des comportements inadéquats est nécessaire. La gestion permet de sécuriser l'événement et d'éviter un risque de récidive.

Pour agir concrètement, un protocole doit être mis en place pour chaque événement et doit clairement énoncer les sanctions encourues (légalement, mais également dans le cadre de l'événement).

Le Département s'engage pour chaque événement à penser un protocole clair de gestion des personnes violentes ou ayant des comportements inadéquats.

Exemples d'actions :

- · Systématiser la communication au sein de l'équipe de tout comportement inadéquat pour permettre une vigilance et une réactivité collectives.
- Mettre en place des formations à la gestion des tensions et des conflits pour permettre de dialoguer, lorsque cela est pertinent, avec les personnes ayant un comportement inadéquat.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS DIRECTION DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITE

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Annexe 1 à l'Acte d'Engagement

PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DANS LES PARCS DEPARTEMENTAUX LOT 2

PARCS DE LA BERGERE A BOBIGNY

OBJET: ESTIMATIF REMISE EN ETAT PARTIEL

| Réf | Désignation | Unité | Quantité | Prix € HT | Prix Total € HT |
|--------|--------------------------|-------|----------|-----------|-----------------|
| 3.5 | Refection de prairie | are | 10 | 220,00 | 2200,00 |
| 3.6 | Refection de gazon | are | 50 | 168,00 | 8400,00 |
| 3.10.1 | Apport de terre végétale | m3 | 10 | 45,00 | 450,00 |
| 3.11 | Nettoyage de sols | are | 10 | 120,00 | 1200,00 |

| TOTAL HT | 12250,00 |
|----------------|----------|
| REVISION 4,10% | 502,25 |
| TOTAL HT +REV | 12752,25 |
| TVA | 2550,45 |
| TOTAL TTC | 15302,7 |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS DIRECTION DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITE Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Annexe 1 à l'Acte d'Engagement

PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DANS LES PARCS DEPARTEMENTAUX LOT 2 PARCS DE LA BERGERE A BOBIGNY

OBJET: ESTIMATIF REMISE EN ETAT PONCTUEL

| Réf | Désignation | Unité | Quantité | Prix € HT | Prix Total € HT |
|-----|----------------------|-------|----------|-----------|-----------------|
| 3.5 | Refection de prairie | are | 4 | 220,00 | 880,00 |
| 3.6 | Refection de gazon | are | 14 | 168,00 | 2352,00 |

| TOTAL HT | 3232,00 |
|----------------|---------|
| REVISION 4,10% | 132,512 |
| TOTAL HT +REV | 3364,51 |
| TVA | 672,902 |
| TOTAL TTC | 4037,41 |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS DIRECTION DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITE Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241003-D2024_057-AR

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Annexe 1 à l'Acte d'Engagement

PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DANS LES PARCS DEPARTEMENTAUX LOT 2

PARCS DE LA BERGERE A BOBIGNY

OBJET: ESTIMATIF REMISE EN ETAT TOTAL

| Réf | Désignation | Unité | Quantité | Prix € HT | Prix Total € HT |
|--------|--|-------|----------|-----------|-----------------|
| 3.5 | Refection de prairie | are | 40 | 220,00 | 8800,00 |
| 3.6 | Refection de gazon | are | 105 | 168,00 | 17640,00 |
| 3.10.1 | Apport de terre végétale | m3 | 100 | 45,00 | 4500,00 |
| 3.11 | Nettoyage de sols | are | 10 | 120,00 | 1200,00 |
| 3.8.3 | Plantation d'arbres tiges de circonférence 20/25 | u | 14 | 480,00 | 6720,00 |
| NR | Aménités 2 arbres (cedres et erable) | u | 2 | 10 000,00 | 20000,00 |

| TOTAL HT | 58860,00 |
|----------------|-----------|
| REVISION 4,10% | 2413,26 |
| TOTAL HT +REV | 61273,26 |
| TVA | 12254,652 |
| TOTAL TTC | 73527,912 |